



**Un des plus Beaux Villages
de France**

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**
En exercice : **11**
Qui ont pris part aux
délibérations : **11**
Date de la convocation :
03/04/2015

Date d'affichage :
03/04/15

L'an deux mil quinze

Le dix Avril à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MM. Michel MIRAULT, Jean-Jacques LEGROS, Julien ONDET, Michel RICHARD, Bertrand de NOÛEL, Mesdames Agnès MARTIN, Marylène LUSSEAULT. Isabelle TROUBAT, Jany LANDIER, Marilyn BOND.

ABSENT : M. Xavier CARRE LAUBIGEAU, (pouvoir à M Marylène LUSSEAULT).

SECRETAIRE : M. Julien ONDET a été élu secrétaire

Assistait également M. Bertrand VIANO, Inspecteur du Trésor Public

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n°2015-03-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Délibération n° 2015-03-002 - Occupation du Domaine Public pour une Brocante

Monsieur le Maire rappelle qu'une brocante est prévue le dimanche 24 Mai 2015 à Crissay-sur-Manse, et qu'il y a lieu de fixer le droit d'occupation temporaire du Domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'autoriser les associations communales à organiser une brocante pour une journée maximum à l'année sur le domaine public
- FIXE le montant du droit d'occupation du Domaine public à :
 - ▶ 3 € 00 par emplacement sans véhicule
 - ▶ 6 € 00 par emplacement avec un véhicule
- Cette somme sera recouvrée par le Trésor Public après constatation par Monsieur. le Maire

Délibération n° 2015-04-003 : Vote des taux d'imposition 2015

Compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts communiquées par les services fiscaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les taux d'imposition comme suit :

- ❖ Taxe d'habitation.....8,33%
- ❖ Taxe foncière « bâti » 12,96%
- ❖ Taxe foncière « non bâti » 50,18%

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Délibération n° 2015-04-004 : Approbation du compte de gestion 2014 COMMUNE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Monsieur Bertrand VIANO, Inspecteur du Trésor pour l'exercice 2014.

Ce compte laisse apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 189 910,83 €
- Un excédent d'investissement de 1 347,63 €

Le résultat global de l'exercice 2014 s'élève à + 191 258,46 €

Délibération n° 2015-04-005 : Approbation du compte administratif 2014 COMMUNE

Monsieur le Maire, Michel MIRAULT quitte la salle

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif présenté par Monsieur Jean Jacques LEGROS, 1^{er} Adjoint pour l'exercice 2014.

Ces comptes sont en concordance avec le compte de gestion 2014 et laissent apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 189 910,83 €
- Un excédent d'investissement de 1 347,63 €

Le résultat global de l'exercice 2014 s'élève à + 191 258,46 €

Délibération n° 2015-04-006 : Vote du Budget Unique 2015 - COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 17 Mars 2015, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 294 354,10€

Dépenses et recettes d'investissement : 95 334,83€

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	294 354,10	294 354,10
Section d'investissement	95 334,83	95 334,83
TOTAL	389 688,93	389 688,93

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 Mars 2015,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2015 arrêté comme indiqué ci-dessus

Délibération n° 2015-04-007 : Approbation du compte de gestion 2014 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Monsieur Bertrand VIANO, Inspecteur du Trésor pour l'exercice 2014.

Ce compte laisse apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 16 302,34 €
- Un excédent d'investissement de 19 549,70 €

Le résultat global de l'exercice 2014 s'élève à + 35 852,04€

Délibération n° 2015-04-008 : Approbation du compte administratif 2014 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, Michel MIRault quitte la salle

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif présenté par Monsieur Jean Jacques LEGROS, 1^{er} Adjoint pour l'exercice 2014.

Ces comptes sont en concordance avec le compte de gestion 2014 et laissent apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de. . 16 302,34 €
- Un excédent d'investissement de 19 549,70 €

Le résultat global de l'exercice 2014 s'élève à + 35 852,04€

Délibération n° 2015-04-009 : Vote du Budget Unique 2015 - ASSAINISSEMENT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2015 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 17 Mars 2015, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 33 174,00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 35 200,30 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	33 174,00	33 174,00
Section d'investissement	35 200,30	35 200,30
TOTAL	68 374,30	68 374,30

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 Mars 2015,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2015 arrêté comme indiqué ci-dessus

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Date du prochain Conseil Municipal : Vendredi 22 Mai 2015 à 20H30, salle du conseil.
- ✓ Chasseurs : une réunion d'information des chasseurs habitant Crissay se tiendra le Jeudi 20 Avril à 19 h 00 à la Mairie. Les chasseurs actuels et potentiels habitant à Crissay sont cordialement invités.

QUESTIONS DIVERSES

Mme LANDIER Jany : remet une demande de subvention émise par l'association de parents d'élèves, « les amis des écoles » du groupement Avon les roches - Cruzilles pour une journée Olympiade le 30 mai 2015. Le conseil décide d'étudier la demande lors de son prochain Conseil Municipal.

La séance est close à 22 h50

Pour extrait conforme,

A Crissay-sur-Manse, le 14 Avril 2015

LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ,LEGROS	M.BOND	M.RICHARD	J,ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A,MARTIN	J. LANDIER	M,LUSSEAULT	B. de NOUEL	I.TROUBAT